



Association agréée par arrêté préfectoral du 31 mai 2018

62 rue Alexis Piron
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 83 63 66
Courriel : pddne@laposte.net
Site : <http://www.pddne.eu>

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Clermont-Ferrand, le 23 mars 2021

Enquête publique Forages liés à la géothermie, St Pierre Roche
Déposition de Puy-de-Dôme Nature Environnement

à Monsieur Bernard Gruet
commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association, qui prône ardemment l'énergie renouvelable, en remplacement des énergies fossiles et nucléaire, se voit au regret d'accompagner les nombreux habitants concernés dans leur refus du projet Geopulse de géothermie profonde à Saint-Pierre-Roche. Bien au delà d'un effet NIMBY, leurs inquiétudes sont justifiées sur bien des points.

Manque de concertation, passé et à venir : Bien que le code minier, en son article L 134-9, impose une consultation locale, elle n'a pas eu lieu. Il n'y a pas eu de concertation préalable, sur la demande même de la société Geopulse ! Il y a de quoi s'inquiéter sur la communication d'éventuels problèmes plus tard...

Dans sa réponse à l'avis de l'autorité environnementale, la société précise bien qu'une fois autorisés les travaux miniers, les forages, il ne faudra qu'un permis de construire pour la construction et l'exploitation de la centrale de production, ce que dit aussi, il est vrai, le code minier. Ainsi, il n'y aura aucune enquête publique, ni pour la mise en œuvre, si elle se fait, ni, dans les 50 ans à venir, pour une éventuelle exploitation de lithium contenu dans les fluides remontés, opération pourtant très très délicate pour l'environnement. Tout cela, bien que scandaleux, n'est guère étonnant, vu le contenu du tout récent « projet de décret portant diverses mesures d'accélération et de simplification de l'action publique dans le domaine de l'environnement »

Autre dysfonctionnement : pour un témoin, l'accès physique « à la Préfecture du Puy de Dôme, sur un poste informatique, au bureau de l'Environnement, 5ème étage du bâtiment situé rue d'Assas, à Clermont-Ferrand, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h (15h30 le vendredi) » selon l'avis d'enquête, n'a pas été possible pour des raisons de sécurité, il a été renvoyé à la mairie de St Pierre Roche. C'est une non conformité.

Sismicité : Le dossier n'envisage pas de problèmes en espérant tomber sur une zone de failles perméables qui ne nécessiterait pas de pression importante engendrant de secousses sismiques graves pour les bâtiments, comme à Bâle ou en Alsace, à Vendenheim, où la préfète a dû interrompre les travaux. Mais, selon le BRGM, « tous les sites de géothermie profonde dans le monde ont dû faire face à l'occurrence de microséismes pouvant être ressentis par les populations, avec des conséquences parfois néfastes. Le phénomène de sismicité induite, bien que connu, n'est pas encore complètement compris physiquement par les scientifiques ». En Alsace, l'entreprise Fonroche est en échec malgré sa réelle expérience en géothermie à grande profondeur alors que les entreprises qui composent Géopulse n'en n'ont aucune. Pour notre part, nous sommes partisans d'une géothermie de surface, sans aller jusqu'à forer à 4 kilomètres avec les risques induits par des travaux à une telle profondeur en région volcanique.

Dangers imprévus : Le dossier présente bien des risques avec ce que les forages vont rencontrer dans les fluides géothermaux, de la radioactivité, et d'autres composants inconnus a priori qui chargent ces eaux

thermales. Il n'empêche que Geopulse ose annoncer qu' « aucun risque industriel majeur n'est identifié sur le projet » ! A ce propos, Nous voulons connaître où sont prévus les lieux de stockage des déblais d'extraction des forages, potentiellement contaminés.

D'autre part, nous ne voyons pas un mot sur d'éventuels ajouts à l'eau injectée. Qu'est-ce qu'un processus industriel prévoit de rajouter dans ces conduites souterraines de 4 km, en cas de problèmes, d'encrassages, ou de bouchons. Nous ne savons rien de ce risque sur la nappe souterraine. D'autant plus que le premier puits de captage est dit à deux kilomètres, ce qui n'est pas une distance sans risque pour la qualité de l'eau.

Lithium : Les habitants sont très inquiets sur l'éventuel objectif de l'opérateur d'exploiter du lithium présent dans les fluides géothermaux. Bien qu'il n'en est pas pipé mot dans le dossier, ils ont raison. Nous avons pu vérifier que dans leurs communications, des dirigeants de TLS Geothermics, comme de Storengy, ne cachent pas que c'est un objectif, général, de leur entreprise. Notre association, vu le manque de concertation sur un tel projet, et avertie de la roublardise de certains opérateurs, ne manque pas de partager cette inquiétude. Nous voulons savoir si cette exploitation potentielle utilise des produits chimiques, génère des déchets avec leurs impacts sur l'environnement.

Biodiversité : A une époque où enfin, tout le monde est convaincu de la nécessité de combattre la diminution de la biodiversité, nous découvrons dans le dossier une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées !!! A mort pie grièche !

Quant aux milans royaux, nous dénonçons la légèreté scandaleuse de l'étude d'impact pour la faune-habitat, en ne la réalisant que de mars à août, sans suivre le cycle biologique annuel. Dans les avis mis en ligne sur le site de la préfecture, vous constaterez que des habitants en ont vu bien plus que les deux dénombrés ! De plus, à l'occasion d'un événement organisé par la LPO et des écologistes, dans ce secteur, en début décembre 2011, j'ai vu de mes propres yeux largement plus d'une centaine de milans royaux réunis à l'occasion de début de migrations. Nul doute que les travaux de forage prévus dès mi-août, leur bruit, leurs lumières, etc. vont nuire gravement à cet habitat, menacé au plan européen.

Pour tous ces points, Monsieur le commissaire enquêteur, nous vous prions de ne pas donner d'avis favorable à l'utilité publique du présent projet de forages liés à la géothermie à Saint Pierre Roche.

Au cas où le projet serait autorisé, nous demandons que bien qu'il ne soit pas porté par une collectivité, Monsieur le Préfet crée une **Commission de Suivi de Site**, avec des droits aux documents afférents, qu'ils soient techniques ou financiers, commission à laquelle nous siégerions, avec l'association locale de d'habitants.

Nous vous prions, Monsieur le commissaire enquêteur, d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour Puy-de-Dôme Nature Environnement,
Yves Reverseau, président

